

SEPTEMBRE 2025

● POLITIQUE VÉHICULES : ANALYSE DE LA SITUATION & ACTIONS

Grâce à vos **4200** signatures de la pétition de la **CFDT**, le premier projet de la direction générale que nous avons tous jugé inacceptable a été abandonné et le groupe de travail mobilité s'est réuni les **29 août** et **4 septembre**.

De ce groupe de travail, qui n'est **en rien une négociation paritaire**, la direction a annoncé les décisions suivantes :

- Elle **réduit drastiquement le choix des véhicules** pour obtenir des tarifs avantageux en privilégiant un fournisseur principal, qui à terme, sera Renault. Peugeot restera à priori le fournisseur des VU.
- Elle **privilégie les véhicules électriques** pour des raisons de contraintes financières fortes (pénalité de plusieurs k€/véhicule pour un quota de véhicules électriques à atteindre).
- **Pour les DROM-COM**, grâce à notre insistance, la direction applique **des loyers moins élevés** que prévu sur ces territoires, mais qui restent encore trop importants pour la CFDT.
- **Possibilité de l'installation d'un crochet d'attelage**, soit à la commande en option payante, soit par le salarié à sa charge et dans ce cas, il est propriétaire de l'attelage.
- **Installation d'une borne de recharge** ou d'une prise renforcée au domicile.
- **Montant du remboursement du kWh** par Apave **indexé sur le prix du marché** (aujourd'hui, 0.22€/kWh).
- Pour les véhicules électriques livrés avant le 1er février 2025, les montants des participations appliquées bénéficieraient de 50% d'abattement de l'AEN prévus par l'URSSAF.
- Les autres véhicules déjà livrés seront conservés jusqu'à échéance du contrat, avec les montants annoncés à la commande.
- Le 5008 initialement réservé aux familles de 3 enfants et plus serait finalement accessible à tous.

La **CFDT** prend bonne note de la réduction des montants pour les véhicules 5 places et reconnaît le travail accompli.

Toutefois de nombreux points restent encore critiques et à améliorer :

● **Les procédures de recharge des véhicules.**

Les procédures de recharge des véhicules des salariés en habitation collective ne pouvant disposer régulièrement d'une borne à proximité immédiate de leur domicile ne sont pas définies : temps de déplacements nécessaires à la recharge + temps de recharge sur un site éloigné du domicile.

● **Les loyers des véhicules non électriques**

Les loyers des véhicules non électriques restent injustes au regard de la proportion de km privés réalisés par les salariés puisque, quelque soit cette proportion, **le salarié supporte 50% du coût du véhicule**, qui est avant tout un outil de travail,

alors que plus de la moitié des utilisateurs ont un **usage privé inférieur à 20%**.

- **Le coût des utilitaires**

Les salariés se voyant attribuer d'office un véhicule utilitaire pour conditions de service restent fortement pénalisés avec des loyers contraints largement supérieur à l'offre commune, avantage en nature inclus, malgré le fait qu'ils n'ont pas le choix de la 5 places : triple peine : pas de 5 places, loyer plus élevé et AEN déclaré !

- **Les bornes de recharge en agence**

Malgré la volonté annoncée de la direction d'installer des bornes de recharges électriques dans les agences, force est de constater qu'elles sont encore absentes dans la majorité des sites. Pour la **CFDT**, le déploiement actuel n'est pas du tout à la hauteur des besoins, des attentes et de l'augmentation prévisible du parc de voitures électriques dans l'entreprise.



- **Les bornes de recharge au domicile**

Au-delà de la faisabilité de l'installation d'une borne de recharge au domicile, se pose le problème de l'abonnement que doit souscrire le salarié utilisateur dont la puissance minimale devra être au minimum de 12 kVA, ce qui occasionne le plus souvent un surcoût mensuel : à ce jour, l'intégralité de ce surcoût est à la charge du salarié alors qu'il s'agit d'un outil de travail.

Votre mobilisation a payé, toutefois la situation reste à améliorer. Il est nécessaire que vous fassiez remonter à votre hiérarchie les incohérences des décisions actuelles, car, en l'état, nombre d'entre nous resteront devant des choix difficiles.

Dans une démarche résolument constructive pour les salariés, la CFDT a de nouveau sollicité la direction sur les points d'amélioration par courrier.

La prochaine réunion du groupe de travail mobilité, consacré notamment à la mobilité des salariés sédentaires, est prévue le 14 novembre.

Pour continuer à soutenir cette démarche, vous pouvez "**liker**" et commenter le post sur ce thème sur nos pages [LinkedIn](#) et/ou [WhatsApp](#).